Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 80 (1983)
Heft: 11

Artikel: Concours des ruchers SAR 1983
Autor: Thiévent, Albert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1067612

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

et une constriction du thorax. Il était donc évident qu'elle tolérait sans problème une piqûre d'abeille, mais pas plus.

Le Dr Ford exprima sa surprise à la réaction de Beverly parce qu'elle n'avait montré aucune réaction aux injections d'entretien; elle décida de raccourcir le temps entre les doses d'entretien à quatre semaines, et le taux des anticorps bloquants IgG continua d'augmenter à mesure. Beverly aurait donc dû tolérer plus d'une piqûre.

Un apiculteur allergique au venin d'abeilles peut-il retourner sans danger à ses occupations après avoir atteint le taux d'entretien lors d'une immunothérapie? Le Dr Slavin n'hésita pas à répondre oui. Un apiculteur, devant une telle décision, ne doit pas renoncer à l'apiculture, mais il doit agir avec prudence une fois atteint le taux d'entretien de l'immunisation.

Bill et moi sommes heureux du succès du programme de désensibilisation de Beth. Le résultat justifie le prix et le temps. Beth a deux ruches dont elle s'occupe avec un minimum de protection, en général voile, chapeau et gants. Mais si elle décide de ne plus faire d'apiculture, nous sommes assurés qu'elle sera protégée, même d'une piqûre accidentelle.

Concours des ruchers SAR 1983

Conformément aux statuts, le Concours des ruchers SAR s'est déroulé dans la 12e circonscription comprenant les sections de Sion, Sierre, Conthey et Hérens.

Le jury était composé comme suit: M. Louis Papilloud, délégué de la circonscription, M. Jean Chammartin, délégué de l'AD, malade, a été remplacé par M. Jean-Pierre Vuagniaux, et le soussigné, membre du Comité central et président du jury.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

1983 a vu une participation doublée par rapport aux deux dernières années. En effet, douze apiculteurs se sont inscrits; la section d'Hérens ne présentait aucun concurrent.

Les apiculteurs de Sion, Sierre et Conthey ont présenté au jury, lors des deux visites, de belles exploitations totalisant 280 colonies avec huit concurrents en 1re catégorie (de 5 à 25 colonies) et quatre en 2e catégorie (plus de 25 colonies). Nous avons eu grand plaisir à constater que de

jeunes apiculteurs sont très intéressés par l'élevage des abeilles et sont certainement garants de l'apiculture de demain.

1983 restera certainement marqué par un début de saison apicole catastrophique. En effet, la première visite, effectuée dès le 24 mai, n'a permis au jury d'effectuer que quelques visites de ruches tant le temps était maussade et froid. Par contre, la deuxième visite, effectuée dès le 11 juillet, s'est déroulée par un temps magnifique et très chaud. Les colonies se sont développées très rapidement et étaient en pleine récolte à notre deuxième passage.

Presque tous les ruchers étaient en pastorale dans les mayens ou autres alpages, à une altitude de 1000 à 1600 m. Le jury a eu la possibilité d'apprécier de très beaux emplacements de ruchers, de bonnes colonies et un matériel moderne et bien entretenu.

La présentation de ces exploitations apicoles fait l'objet de descriptions individuelles qui figurent dans les pages suivantes.

Le jury a attribué cinq médailles d'or, deux médailles d'argent et une médaille de bronze en 1re catégorie, deux médailles d'or et deux médailles d'argent en 2e catégorie.

Qu'il nous soit permis de féliciter tous les participants pour le résultat obtenu.

Nous nous faisons un plaisir de féliciter spécialement M. Fernand Métrailler, de Sierre, qui a présenté au jury un rucher modèle avec des installations ultramodernes conçues pour faciliter et accélérer le travail au rucher. Chef moniteur et responsable des conseillers apicoles pour le Valais, il connaît parfaitement l'apiculture aussi bien en théorie qu'en pratique.

En raison de son résultat, 146 points sur 150, le jury le désigne comme bénéficiaire de la médaille de vermeil offerte par les sociétés d'agriculture de la Suisse romande.

Nous remercions tous les participants qui nous ont aimablement reçus; nous voudrions également les remercier pour leur ponctualité: il n'y eut aucune attente aux endroits désignés.

Nous garderons un souvenir impérissable de notre passage en terre valaisanne. Nos remerciements vont également au délégué de la circonscription, M. Louis Papilloud, à M. Jean-Pierre Vuagniaux, qui a bien voulu remplacer M. Jean Chammartin, délégué de l'AD, malade. L'impartialité et les connaissances de ces deux collègues ont permis un déroulement objectif et impartial des visites qui confère au concours, et à la récompense attribuée, une réelle valeur.

Le président du jury:
Albert Thiévent

SECTION DE CONTHEY

M. Camille DELALOYE, employé CFF, route de l'Envol 11, 1950 Sion.
12 colonies DB, altitude 500 m.

Lors de notre première visite, le rucher se trouve à Riddes, sur son propre terrain.

Cet apiculteur trouve du plaisir à cultiver des pépinières d'arbres fruitiers et plantes d'ornement aux abords de son rucher.

Les ruches sont en très bon état; entourées de thuyas, elles sont à l'abri des vents et des regards. Un seul inconvénient: les arbres empêchent d'avoir une vue d'ensemble du rucher.

Les colonies sont belles, et les hausses en partie garnies de miel d'arbres fruitiers et de dents-de-lion.

Deuxième visite: en pastorale, aux Mayens-de-Riddes, à une altitude de 1500 m. L'emplacement est bien aménagé et se trouve à quelques mètres de son chalet. La récolte s'annonce bien. Les reines sont changées tous les deux ans. L'apiculteur fait lui-même ses élevages en prélevant du couvain chez le moniteur éleveur de la section. Il nous présente une dizaine de ruchettes avec de belles reines fécondées au rucher.

Les annotations dans les ruches sont complètes. Le local et le matériel d'extraction sont propres.

Le travail au rucher est effectué avec calme et précision. Les connaissances théoriques sont bonnes.

Le jury lui accorde: 10 - 10 - 9 - 10 - 9 - 10 - 9 - 9 - 9 - 10 = 95 points, médaille d'or.

SECTION DE SIERRE

M. Michel FAVRE, menuisier, 3962 Montana-Vermala.

Apiculteur dès 1979, 12 colonies DB, dont 8 en pavillon, altitude 1280 m.

Le rucher est situé dans un petit jardin, au lieu-dit «Verloplan», près de Montana-Village. Entouré de fleurs, le pavillon a été construit par l'apiculteur. Les ruches sont neuves et très bien entretenues. Du matériel de réserve lui permet de faire chaque printemps le transvasement des colonies et facilite ainsi le nettoyage.

Première visite: les colonies du pavillon sont populeuses et présentent une grande activité. Les cadres sont en très bon état et changés régulièrement.

Deuxième visite: le rucher laisse la même impression qu'à la première visite. Les colonies présentent une bonne population, malheureusement deux ont essaimé. Pour l'instant, la récolte s'annonce bonne.

Les reines sont achetées auprès des éleveurs de sa section. Il a l'intention de commencer l'élevage; à cet effet, des ruchettes ont été construites.

Les annotations concernant les colonies sont bien faites. La comptabilité est précise et bien tenue.

Tout le matériel est resplendissant de propreté, rien ne manque pour que ce menuisier trouve auprès de ses abeilles le délassement qu'il recherchait.

Ses connaissances théoriques, acquises par de nombreuses lectures, sont excellentes, et sa grande modestie donne un cachet spécial à ses réponses toujours précises et détaillées.

Le jury lui accorde: 10 - 10 - 10 - 9 - 9 - 9 - 10 - 10 - 9 - 9 = 95 points, médaille d'or.

SECTION DE CONTHEY

M. Josy MAYE, vigneron, 1915 Chamoson.
Apiculteur depuis 1975, 18 colonies DT, altitude 600 m.

L'apiculteur, en bon vigneron qu'il est, a placé son rucher dans une vigne, à deux pas de sa maison familiale, exposition sud. L'endroit est abrité et chaud, le développement sera précoce. Cet emplacement n'est utilisé que pour l'hivernage, les colonies étant nourries et soignées dans les mayens de Chamoson. Les ruches DT sont très bien entretenues et fraîchement repeintes.

Les annotations sont faites sur un calepin et manquent un peu de détail.

L'apiculteur loue chaque année ses colonies à un consortage d'arboriculteurs pour la pollinisation.

Deuxième visite: en pastorale aux mayens de Chamoson, 1650 m. Le rucher est entouré de sapins et le site est merveilleux. Les colonies sont populeuses et la récolte s'annonce bien. Les abeilles sont douces. Les élevages de reines sont faits par l'apiculteur sur des souches sélectionnées achetées auprès du moniteur éleveur.

Le local et le matériel d'extraction sont très propres.

Les connaissances théoriques sont bonnes, acquises par la lecture et la fréquentation des cours et conférences.

Le jury lui accorde: 10 - 10 - 9 - 9 - 9 - 10 - 9 - 10 - 9 - 10 = 95 points, médaille d'or.

SECTION DE SION

M. Michel BOURDIN, maître charpentier, Petit-Chasseur 38, 1950 Sion.
Apiculteur dès 1976, 16 colonies DB, altitude 500 m.

Le rucher se trouve près des berges du Rhône, au lieu-dit «Batassé», sur un terrain de la commune de Sion. D'accès facile et entouré de buissons, il ne risque pas d'importuner les voisins.

L'apiculteur a construit les ruches lui-même et elles sont très bien entretenues. Il fait des élevages et vend des nucléis pour augmenter le rendement financier de son rucher.

Première visite: toutes les colonies sont haussées, mais le mauvais temps ne nous a pas permis de faire une visite approfondie.

Deuxième visite: sept colonies sont en pastorale à Lasiette s/Ayent, altitude 1100 m, et neuf à Loye, altitude 950 m. Les emplacements sont bien choisis; les colonies sont populeuses, ce qui est de bon augure.

La comptabilité est bien tenue, le local de travail est propre, le matériel est bien en ordre.

Les annotations concernant les colonies sont complètes.

Pour les élevages, l'apiculteur se fournit en couvain auprès de moniteurs éleveurs. Les connaissances théoriques sont bonnes. Il fréquente assidûment les cours et conférences donnés au sein de sa section.

Le jury lui accorde: 10 - 9 - 9 - 9 - 9 - 9 - 10 - 10 - 9 - 9 = 93 points, médaille d'or.

SECTION DE SIERRE

M. Bernard BROCCARD, employé aux Services industriels, Ancien-Sierre 15, 3960 Sierre.

Apiculteur dès 1979, 9 colonies DB, altitude 600 m.

Le rucher est placé aux marais d'Itagne, dans un parc appartenant aux SIS. L'emplacement est à deux pas de sa maison d'habitation, dans un très joli site qui fait oublier la ville toute proche.

Tout est encore neuf et très propre. Une ruche en paille ainsi qu'une ruche vitrée agrémentent ce rucher et apportent une note spéciale pour les visiteurs.

Première visite: les provisions sont bonnes; les colonies bien développées. Les reines sont achetées auprès des éleveurs de la région; abeilles douces malgré le mauvais temps.

Deuxième visite: en pastorale à Brye, 1000 m d'altitude. L'emplacement est bon, dans un joli bosquet près de son chalet. La récolte a bien débuté et les hausses se rempliront si le beau temps continue.

L'apiculteur dispose d'un joli local et de matériel d'extraction neuf.

Les annotations sont complètes et la comptabilité est bien tenue. Il s'inscrit chaque année pour le contrôle du miel. Le travail au rucher est effectué avec calme et précision. Ses connaissances théoriques sont bonnes; néanmoins il serait utile qu'elles soient complétées par la lecture de livres apicoles et la fréquentation des cours et conférences donnés au sein de sa section.

Le jury lui accorde: 10 - 10 - 9 - 9 - 9 - 9 - 9 - 10 - 9 - 9 = 93 points, médaille d'or.

SECTION DE SIERRE

M. Roger CALOZ, employé Alusuisse, 3964 Veyras.
Apiculteur depuis trois ans, 6 colonies DT, altitude 950 m.

L'emplacement est bien aménagé, dans un endroit difficile, près de son chalet à Fang-d'en-Haut, petit hameau du val d'Anniviers sous la route de Vissoie. La vallée semble mellifère, mais le nombre de colonies paraît assez élevé pour le peu de prairies à disposition. Les sous-bois seront également une aire de butinage non négligeable.

Cet apiculteur a repris le rucher de son père il y a trois ans et repeuple les ruches Rithner qui ont été réparées, nettoyées et repeintes.

Les colonies sont assez populeuses et la récolte s'annonce bien.

Le matériel d'extraction se trouve dans un vieux chalet, tout est propre.

Les annotations concernant les colonies sont complètes et la comptabilité est bien tenue.

Il serait souhaitable que l'apiculteur complète ses connaissances théoriques par la lecture.

Le jury lui accorde: 8 - 9 - 9 - 9 - 9 - 9 - 9 - 10 - 9 - 8 = 89 points, médaille d'argent.

SECTION DE SION

M. Marcel PRAZ, afficheur, rue des Aubépines 19, 1950 Sion.
Apiculteur dès 1968, 25 colonies DB, altitude 500 m.

Le rucher se trouve près des berges du Rhône, au lieu-dit « Batassé », orientation sud-ouest.

Les ruches sont à l'état de neuf, achetées en pièces détachées et montées par l'apiculteur. Possédant un pavillon avec ruches suisses, il a, ce printemps, transvasé les abeilles dans les ruches DB après les avoir endormies.

Première visite: il n'a pas été possible au jury de juger du développement des colonies puisqu'elles avaient été mises à l'état d'essaim.

Deuxième visite: les ruches sont en pastorale dans les hauts de Savièse, à l'altitude de 900 m. L'emplacement est trop exposé au soleil, ce qui favorisera l'essaimage.

La récolte s'annonce bonne, mais les populations sont irrégulières.

Les reines sont élevées avec la collaboration de son frère, qui est inspecteur cantonal des ruchers. De même, le local et le matériel d'extraction sont en copropriété.

L'apiculteur devrait pouvoir disposer de plus de temps pour s'occuper de son rucher.

Les connaissances théoriques manquent et nous lui rappelons que la bibliothèque de la SAR est à la disposition de tous les apiculteurs, et gratuitement; il pourrait passer de belles veillées d'hiver à se documenter pour mieux apprécier le travail de notre protégée.

Le jury lui accorde: 9 - 10 - 9 - 9 - 9 - 8 - 8 - 8 - 8 - 8 = 86 points, médaille d'argent.

SECTION DE SION

M. Michel DUC, ouvrier communal, route de Préjeux 54, 1950 Sion.
Apiculteur depuis vingt ans, 11 colonies DB, altitude 500 m.

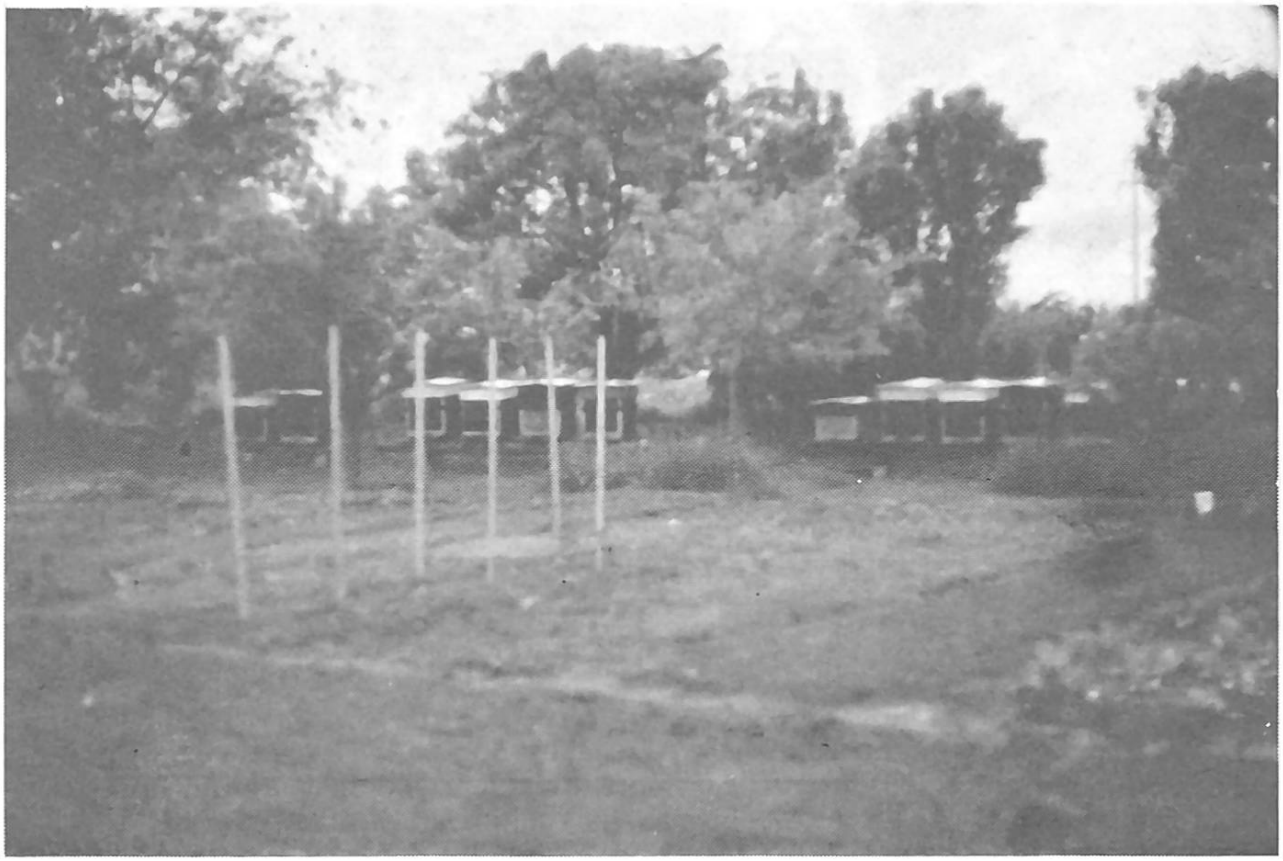

Le rucher se trouve tout près de la maison familiale, sur son terrain, exposition sud-ouest. Quelques plantes mellifères en agrémentent les abords.

Les ruches sont en bon état d'entretien sans que l'on puisse dire qu'elles aient été fignolées pour le concours.

Première visite: le mauvais temps n'a pas permis au jury de faire de visites de ruches; au trou de vol, les colonies paraissent assez populeuses.

Deuxième visite: le rucher est en pastorale à My, à une altitude de 1450 m. Si le beau temps continue, la peine que se donne l'apiculteur sera récompensée.

Les abeilles sont nerveuses et la sélection devrait apporter une grande amélioration.

Les reines sont achetées ou élevées avec la collaboration d'un collègue. Le matériel d'extraction est également en copropriété.

L'apiculteur s'est contenté d'apprendre ce qui pouvait augmenter la production du miel sans approfondir l'anatomie ou la vie de l'abeille.

Le jury lui accorde: 9 - 8 - 8 - 9 - 8 - 7 - 8 - 7 - 7 - 7 = 78 points, médaille de bronze.

SECTION DE SIERRE

M. Fernand MÉTRAILLER, revêtements de sol, rond-point Paradis 33, 3960 Sierre.
33 colonies DB dans pavillon et en plein air.

Le rucher se trouve tout près du village de Chalais, donc sur la rive gauche, à une altitude de 570 m. Sans soleil durant deux mois d'hiver, les colonies auront un certain retard vite compensé par un développement plus rapide au printemps.

Tous les abords du rucher sont d'une extrême propreté. Les ruches ont été construites par l'apiculteur aidé de son oncle, menuisier de métier. Elles sont à l'état de neuf.

Deuxième visite: sur un joli emplacement d'accès facile, sis en dessous de Grimentz, à une altitude de 1500 m, 22 colonies ont été installées; après quelques jours, la récolte est déjà bien amorcée.

Près du rucher, à Chalais, un magnifique local vient d'être construit avec tout l'appareillage moderne pour faciliter le travail.

Chef moniteur pour le Valais, il fait ses élevages sur de belles souches sélectionnées. La fécondation a lieu à Bonatchesse. L'apiculteur met très souvent son rucher à disposition pour les cours de conduite et d'élevage.

Par ses nombreux contacts, étant encore responsable des conseillers apicoles, il a acquis de bonnes connaissances théoriques et pratiques.

Les annotations sont complètes, mais la comptabilité manque de clarté et de détail.

Le jury lui présente ses plus vives félicitations qui vont également à son oncle, fidèle collaborateur, apiculteur depuis plus de cinquante ans, qui a su apporter à la réalisation de ce rucher modèle son expérience et son amour pour le travail bien fait.

Le jury lui accorde: 10 - 10 - 10 - 9 - 10 - 10 - 10 - 10 - 9 - 10 - 10 - 10 - 8 - 10 - 10 = 146 points, médaille d'or et médaille de vermeil offerte par la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande.

SECTION DE SIERRE

M. Walter ZUBER, gypserie-peinture, 3961 Fang/Anniviers.
30 colonies DT, altitude 900 m.

Le rucher est situé à Fang-d'en-Bas, petit hameau du val d'Anniviers. Son accès est assez difficile bien que ne se trouvant qu'à une centaine de mètres de l'habitation.

Deuxième visite: les colonies sont en bonne forme. La récolte s'annonce bien. Jusqu'à maintenant, les reines étaient achetées aux éleveurs de la région. Ayant débuté cette année avec l'élevage, il présente au jury de belles reines déjà introduites dans une dizaine de nucléis. La sélection du Liebefeld devrait être mise à profit, la satisfaction en serait certainement plus grande. Le travail au rucher est exécuté avec calme et précision. Etant conseiller apicole, les apiculteurs de sa région trouveront certainement du plaisir à visiter son rucher lors de cours de vulgarisation.

Il possède un très joli local et tout le matériel d'extraction est à l'état de neuf.

Les annotations concernant les colonies sont bonnes et la comptabilité est bien tenue.

Le jury lui accorde: 9 - 9 - 9 - 9 - 9 - 9 - 8 - 9 - 9 - 10 - 10 - 10 - 9 - 8 - 9 = 136 points, médaille d'or.

SECTION DE SION

M. Jean-Louis HÉRITIER, comptable, route de la Dixence 75, 1950 Sion.

62 colonies et nucléis, dont 9 ruches suisses dans un pavillon à Savièse et 11 ruches DB en plein air. Les autres ruches et nucléis se trouvent à Sion, entourant la maison familiale.

L'emplacement est bien choisi et l'orientation est au sud. Les petits inconvénients résultant de la proximité d'un rucher sont largement compensés par le plaisir de pouvoir partager sa vie avec l'abeille, de mieux surveiller et d'intervenir à bon escient.

Les ruches sont en bon état et ont été construites par son beau-père qui était un apiculteur émérite.

Deuxième visite: la récolte a bien débuté et les hausses se rempliront si le beau temps continue.

L'apiculteur nous a présenté de beaux nucléis et un élevage de reines fait selon des méthodes personnelles qui semblent bien réussir. Ses élevages sont faits sur couvain de reines sélectionnées et fécondées au rucher.

Le local et le matériel d'extraction sont propres et bien tenus.

Les annotations dans les ruches donnent les renseignements nécessaires. Bonne tenue de la comptabilité.

L'apiculteur porte beaucoup d'intérêt à la pratique, mais ses connaissances théoriques auraient mérité d'être rafraîchies.

Le jury lui accorde: 9 - 9 - 9 - 8 - 9 - 9 - 9 - 10 - 8 - 9 - 9 - 9 - 9 - 8 - 9 = 133 points, médaille d'argent.

SECTION DE SION

M. Sylvain BONVIN, charpentier, 1961 Arbaz.

Apiculteur dès 1977, 50 colonies DT, dont 24 en pavillon et 26 en plein air, orientation sud, altitude 1000 m.

Le rucher se trouve à quelques centaines de mètres du village, sur une crête et très bien isolé par des buissons. Un accident l'ayant forcé d'interrompre sa profession, il s'est tourné vers l'apiculture. Le pavillon et les ruches ont été construits par l'apiculteur. Inventif, il améliore tout ce qui peut faciliter son travail.

Première visite: deux colonies ont été visitées, les cadres sont en bon état et ont de belles populations. Les reines ne sont pas marquées, ce qui est un inconvénient pour un rucher de cette importance.

Deuxième visite: en pastorale à Vermavala, altitude 1600 m. Bon emplacement d'accès facile. Hausses relativement garnies de couvain, résultat d'un manque de récolte durant une certaine période. Les fleurs sont nombreuses et tous les espoirs sont permis à cette altitude.

La construction d'un local est prévue mais nous n'avons pu le voir que sur plan. Le matériel est propre et en bon état. La récolte du pollen apporte une contribution à la rentabilité du rucher. Un appareil de séchage de sa construction lui permet de vendre un très beau pollen.

Pour un rucher de cette importance, l'élevage des reines devient une nécessité. L'apiculteur devrait s'y mettre sans plus attendre pour profiter de la sélection existante ou créer sa propre sélection.

Le jury lui accorde: 9 - 10 - 9 - 8 - 9 - 8 - 7 - 8 - 8 - 10 - 9 - 9 - 9 - 9 - 9 = 131 points, médaille d'argent.